

# Audit de la sécurité informatique

## Base d'aide au commandement

### L'essentiel en bref

---

La Base d'aide au commandement (BAC) fournit à l'armée des prestations solides et hautement sécurisées dans les domaines des technologies de l'information et de la communication et des opérations électroniques en toute situation. En tant que fournisseur de prestations du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), elle est responsable de la mise à disposition et de l'exploitation de la bureautique, des applications spécifiques ainsi que des systèmes d'information et de communication du département.

En juin 2017, une cyberattaque visant certains serveurs du DDPS a pu être détectée et stoppée. Elle avait été menée selon un schéma connu utilisé par les maliciels de la famille Turla. À la suite de cet incident, la BAC a chargé une entreprise tierce, en hiver 2017 et au printemps 2018, de procéder à des analyses et à des tests sur le réseau de conduite suisse<sup>1</sup>. Les résultats ont montré que le niveau de sécurité ne répondait pas aux exigences posées à un prestataire militaire. Ainsi, onze mesures d'amélioration à court terme ont été définies qui devaient être mises en œuvre ou, du moins, bien engagées dans le cadre du projet [REDACTED] avant la fin de mars 2019.

#### **Les résultats du projet [REDACTED] sont d'ordre principalement conceptuel**

Les mesures ordonnées se sont montrées efficaces. Le projet a été achevé en avril 2019. Divers groupes de tâches ont été transférés dans des projets de suivi ou dans l'organisation opérationnelle en vue de leur mise en œuvre. Les résultats obtenus portent surtout sur la conception et n'ont atteint que peu d'améliorations opérationnelles immédiates de la sécurité informatique. En particulier la gestion des actifs informatiques était incomplète au moment de l'audit. [REDACTED]

[REDACTED] Le projet a surtout permis de sensibiliser davantage les collaborateurs et collaboratrices de la BAC aux aspects de sécurité informatique.

#### **Malgré des améliorations en matière de gouvernance de la sécurité informatique, des mesures sont encore nécessaires**

La nouvelle organisation de sécurité de la BAC est définie de manière judicieuse, mais plusieurs postes vacants devraient être pourvus le plus rapidement possible pour une mise en œuvre opérationnelle. La BAC a franchi une étape importante en créant un poste de Chief Information Security Officer (CISO) au niveau de la direction. Le système de gestion de la sécurité de l'information (Information Security Management System, ISMS) constitue une base adéquate pour le traitement des actifs et de leurs risques, mais il n'est pas encore assez développé. Le processus de traitement des événements est clair et bien structuré. [REDACTED]

---

<sup>1</sup> [REDACTED]

[REDACTED]  
Une planification détaillée à moyen terme est en cours d'élaboration.

### **Les exigences en termes de protection informatique de base ne sont pas pleinement remplies**

Le 5 novembre 2018, le DDPS a informé le Conseil fédéral de l'incident de sécurité mentionné plus haut. Dans sa note d'information, il soulignait que le niveau de sécurité de la BAC ne répondait pas aux exigences posées à un prestataire militaire, mais que les exigences en matière de protection informatique de base avaient été respectées. Dans le présent audit, le CDF arrive à la conclusion que la BAC ne remplit pas entièrement les exigences découlant de l'art. 3.2 des directives du Conseil fédéral concernant la sécurité informatique dans l'administration fédérale. Dans divers domaines [REDACTED], les directives minimales de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) ne sont pas respectées alors qu'aucune dérogation n'a été accordée dans ce sens.

[REDACTED]

### **Une amélioration durable nécessite du temps et des ressources**

[REDACTED] Avec le programme « FITANIA » en lieu et place (réseau de conduite suisse, centre de calcul 2020, télécommunications de l'armée), un nouvel environnement de réseau sécurisé doit être créé dès le début avec une gestion tournée vers l'avenir. Les applications existantes devraient ultérieurement être transférées sur ce nouveau réseau. La procédure décidée par la BAC semble en principe efficace, mais va à l'encontre de la décision du Conseil fédéral du 23 mars 2016. [REDACTED]

Après avoir informé immédiatement la cheffe du DDPS, le CDF a instruit, le 13 décembre 2019, l'ensemble du Conseil fédéral de ces manquements ayant une portée fondamentale, conformément à l'art. 15, al. 3, de la Loi sur le Contrôle des finances.

**Texte original en allemand**